

Mon. Remond
y. April 1645.

259.

Opie
monsieur;

Par ce decret, onde vous aurez été l'informé de discours que j'ay tenu au S^r. Goffe sur l'État de la dépoule, et ce par ordre de S^r. M^r, qui par cette méthode pretend d'entre nous par les plus courtes voies, l'un et l'autre affirmer que nous avions à l'égard de la chose proposée et à l'égard des intérêts du Roy. C'est jadis bien persuadé que nos intérêts sont égaux et nulles à l'égard de l'un et de l'autre; je ne suis d'autant que nous ne pouvons autant que nous voulons faire d'aucun, financer ou défaire. Ces deux grands traits, preuves et débuts bien marqués, lequel, mais non pas le laisser comprendre dans un état d'articles n'entreprenons et conditions. Aussi donc, monsieur, fairez ces choses toutes, et enjouez que le plus court vaillera le mieux. Voire qu'il n'empêchera rien de déposer. Le d^r, pour ce que il de nous. Pour ce que il de nous affirmer il l'auront plus, et soyez assuré que nous n'aurons pas à faire à un Prince qui a mal fait négligé, ni qui ayt besoin d'autre argument que de ceux du temps passé, de la manière qu'il a bûte recueilli de si grands Empereurs

le suffrage naturelles et des avortes qu'il
pour ces intérêts de l'Am. et celle que il doit
avoir p. ceux de la cause commune, et sur tout
de culte, qui ne sont pas leurs ch-

M. admettre, mais bien survivre à l'ordre.

M. de Brabant, ^{plusieurs détails} M. de Brabant de son conseil de M.

me faire instruire et examine p. C. ce qui a de

ce bon article de Lorraine, que j'aurai pour

un des plus importans de beaucoup d'égards.

Si je tardais encore d'un second

peu, je serais comme tous les autres obligé

de me faire connaître à quel point j'aurais

à faire dans ce article, et combien j'aurais

à faire de me la faire entourer par

quelques amis, qui pourraient faire

ce qu'il faut que j'aurais faire.